

PROJET INSTITUTIONNEL

1. LE DIAGNOSTIC

1.1. Y a-t-il une demande sociale ?

« La commune de Collonge-Bellerive comprend deux principaux noyaux villageois. Situé au sud, Vézenaz a comme ambition d'être un pôle régional, communal et résidentiel. Quant à Collonge, situé en son centre, il se définit comme un village à la campagne et comme le pôle civique et résidentiel de la commune »

(Plan directeur communal, 2000).

« Bien que Collonge-Bellerive ne fasse pas partie de l'agglomération urbaine au sens du concept du plan directeur cantonal, Vézenaz a été identifié comme un centre périphérique régional offrant les services de base à une population dépassant largement le cadre communal. Dès lors, c'est principalement dans ce périmètre que portera le développement futur de la commune »

(Laurent Moutinot. Conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement de l'équipement et du logement, 2000, ouvrage cité)

Ce développement auguré au début de ce siècle s'est confirmé ces dernières années. Ainsi, la population de Collonge-Bellerive et des communes environnantes est en constante augmentation. En 2000, on recensait 6344 habitants, ce nombre passe à 7520 au 31 octobre 2011.

Des logements, villas ou immeubles, se construisent continuellement. Ces logements en plus impliquent des enfants et adolescents en plus. Par ailleurs, une augmentation de foyers ayant les 2 conjoints qui travaillent ou des familles monoparentales est à noter.

Divers établissements scolaires sont installés dans les environs : des écoles primaires, un cycle d'orientation, mais aussi des instituts privés.

Si leur vie sociale est seulement limitée à leur environnement scolaire, les enfants de ces établissements pourront difficilement se rencontrer dans des conditions plus ludiques. Il leur faut donc un lieu adapté qui favorise le mélange et l'échange et qui promeut la qualité de membre à part entière de notre société.

Il y a une demande importante au niveau des adolescents en âge du cycle et plus âgés (15-18 ans). Ces jeunes habitants se regroupent pendant leurs temps libres. Cette nouvelle génération a besoin d'un espace pour se retrouver sans déranger les autres résidents de la commune ; espace qui est actuellement inexistant. En plus d'avoir un lieu qu'ils peuvent s'approprier, ils ont besoin d'un contact différent avec les adultes dans un espace structuré, convivial et leur offrant une certaine liberté.

Concernant les 8 – 12 ans, la demande n'est pas toujours clairement exprimée. La demande de leurs parents ne se situe pas toujours dans le domaine du développement socio-éducatif, mais essentiellement sur le plan récréatif dans le cadre de loisirs structurés (ateliers avec inscription). Pour cette tranche d'âge et jusqu'aux préadolescents, la demande, qu'elle émane des enfants ou des adultes, est principalement pour des activités précises et définies (ateliers ou centres aérés).

Nous constatons qu'il existe également une demande des parents concernant les plus jeunes (5 à 7 ans) sur les fins d'après-midi et les vacances. Faute de moyens, nous ne pouvons y répondre actuellement.

Quant à la Commune, elle ne possède pas de texte définissant sa politique de la jeunesse, ses buts et objectifs. Les autorités expriment toutefois une volonté claire de soutenir la jeunesse notamment par l'octroi de subventions au Centre et au TSHM mais également aux diverses associations culturelles, sociales et sportives de la commune qui offrent des cours et des activités aux jeunes.

En ce qui concerne les adultes, à part pour leurs enfants, il n'y a pas de demande.

1.2. A quels besoins le centre veut-il / doit-il répondre ?

Le besoin central exprimé à la création du Point d'Interrogation est celui de l'ouverture d'un lieu d'accueil et d'activités pour les adolescents. Pour les enfants, ce besoin s'est exprimé plus tard.

S'agissant des autorités cantonales et communales, les besoins sont de l'ordre du contrôle social.

Pour les parents, c'est la prise en charge des plus jeunes qui est prioritaire.

Dans la période délicate de l'adolescence, qu'elles soient clairement exprimées ou pas, les inquiétudes des parents sont grandissantes et nous interpellent continuellement. Ce d'autant plus que certains médias donnent une image négative des jeunes, souvent étiquetés, un peu hâtivement et sans discernement, de délinquants.

En ce qui concerne les enfants et les ados, la qualité des liens sociaux et des relations humaines tissées avec les professionnels est primordiale.

Le centre doit répondre au besoin de socialisation, d'échanges et de rencontres qu'ont les adolescents et que commencent à avoir les préadolescents. Il doit jouer pleinement son rôle de prévention auprès de ceux-ci en les aidants à gérer leur temps libre, dans un esprit d'autonomisation et de responsabilisation. Il doit également proposer des moments rassembleurs, au cours de l'année, ouverts à toute la population.

Actuellement les enfants ont souvent un agenda surchargé avec des activités extrascolaires à la pelle. Ils sont conditionnés à être "occupés" pendant leur temps libre. Les enfants sont de plus en plus de simples consommateurs d'activités. Les moments vides sont remplis par la télévision ou les consoles de jeu. De plus, les modes de communication ont changé et l'interaction sociale se fait beaucoup à travers des mondes virtuels.

Un programme d'animation dans lequel ils ne trouvent pas d'offres concrètes ne les tente pas. Ils ont du mal à s'imaginer ne "rien" faire. Le concept "d'accueil libre" n'est plus de leur époque. Ainsi, la notion de temps libre dans son sens premier devient une valeur obsolète. Les enfants ont donc un intérêt plus marqué pour les cours bien définis.

Pourtant, ils ont besoin d'avoir du temps non structuré qu'ils passent comme bon leur semble avec des repères différents et un autre contexte que le travail, l'école ou la famille. Le Point d'Interrogation est un espace précieux d'apprentissage de la liberté qui peut leur apporter beaucoup, tant au niveau de leur propre développement que du regard qu'ils vont porter sur les autres et le monde extérieur. Le fait de ne rien faire de spécial, de structuré, de déterminé ou de planifié reste un besoin auquel le Centre doit s'efforcer de répondre.

A côté de cela, outre l'apprentissage de la vie en groupe (ailleurs qu'à l'école) et la relation avec d'autres adultes, le besoin d'apprendre est aussi une notion à laquelle nous voulons répondre sans perdre de vue que la transmission de savoirs doit rester un outil relationnel dans une perspective plus large relevant de l'autonomisation, de la confiance en soi.

Par contre, nous sommes confrontés à une tendance de plus en plus marquée, pas seulement au niveau des parents, mais plus largement de la société actuelle : le sentiment que la qualité et le sérieux de telle ou telle activité proposée sont induits par le fait d'en payer des frais d'inscription. De plus, le principe de l'inscription, est rassurant pour les parents. Dans ce contexte, nous nous efforçons de pratiquer des prix accessibles et favorisons l'accès des activités aux familles en difficulté.

Au niveau des professionnels, les besoins émergent des nécessités et conditions de réalisation et de conduite des animations destinées aux populations accueillies.

1.3. Quelles sont les forces et les faiblesses actuelles?

Faiblesses :

Le Centre est mal connu d'une partie de la population adulte. Certains parents ont une mauvaise idée et des préjugés sur ce qui se fait dans nos locaux. Cette mauvaise réputation est liée à la population adolescente qu'il accueille. Ces parents craignent alors de voir leurs enfants fréquenter le Centre. Le manque d'information et de visibilité quand à son rôle socio-éducatif est un gros handicap.

De ce fait, le Centre est parfois l'objet de rumeurs infondées et tenu pour responsable de problèmes auxquels il n'est pas lié. Faire reconnaître sa place dans la commune est un travail permanent. Le Point d'Interrogation doit convaincre les habitants de son rôle social.

Le comité ne compte pas assez de membres. La gestion du Centre, soumise par les autorités à des directives de plus en plus contraignantes, demande une aptitude et une implication très lourdes pour les bénévoles.

La proximité du Point d'Interrogation avec la salle de spectacle de l'épicentre reste problématique lors de l'organisation de manifestation par l'un ou l'autre des acteurs. Toutefois les relations sont bonnes de par les efforts communément consentis. Une éventuelle ouverture de l'épicentre-café par les jeunes durant des spectacles et l'organisation de manifestations à grande échelle par des jeunes sont des sujets qui nous tiennent à cœur. Impliquer les adolescents dans des projets qui s'adressent autant à des adultes qu'à leurs pairs, dans un esprit d'intégration et d'échanges intergénérationnels, pourrait être un objectif à poser.

Un projet de nouveau bâtiment pour le Centre a été étudié par la commune et est bien avancé. Néanmoins, dans le contexte économique actuel, ce projet a dû être stoppé et son démarrage retardé de quelques années.

En regard du nombre important d'adolescents qui fréquente le Centre lors des ouvertures de midi et le vendredi soir, l'espace est insuffisant et l'équipement inadéquat.

La situation géographique du Centre n'est pas idéale pour le travail avec les plus petits qui sont très peu à venir de manière spontanée en sortant de l'école. Les distances à parcourir étant trop importantes, la plupart sont amenés et récupérés en voiture par leurs parents.

Le manque de moyens en personnel laisse peu de marge et ne permet pas de satisfaire pleinement aux besoins d'accueil et d'activités des enfants, des préadolescents et des adolescents ou de s'investir dans d'autres projets plus spontanés.

Forces :

L'expérience, le dynamisme et la compétence de son équipe d'animation, capable de faire face à divers types d'activités. La bonne entente et la complémentarité des membres qui la compose contribuent à créer une très bonne ambiance. Une fois que les parents ont fait leur connaissance, la confiance est vite installée. L'équipe s'investit beaucoup dans son travail. Elle fonctionne de manière concertée et collabore étroitement avec le comité.

Les personnes qui composent le comité actuel s'engagent consciencieusement dans leurs tâches, animées d'un esprit citoyen.

Un autre atout du Centre, pour le travail avec les adolescents est sa situation géographique, son accès facile aux TPG, donc à la ville et à la campagne, et la proximité du cycle d'orientation de Bois-Caran. Le bassin d'utilisateurs est vaste et va du centre ville à la frontière et au-delà. Le site en lui même est agréable et accueillant.

Le Centre a deux secteurs de population, ce qui permet aux différents âges de se connaître, facilite le renouvellement des usagers et favorise l'établissement de liens éducatifs entre générations.

Notre rôle alternatif et complémentaire aux parents et aux enseignants prend pleinement sa place dans les rapports de ces jeunes avec les adultes.

Le Centre offre des activités variées (accueil libre, midis, soirées, ateliers, centres aérés) et le programme est flexible.

Bien que des choix soient à opérer, les ressources du centre permettent un programme de qualité qui privilégie la relation et les échanges et permet de s'adapter à la demande. Les activités restent un outil, non une finalité.

Le Centre organise, chaque fois que cela est possible, des collaborations (La Rampe de Meinier, Foyer des requérants d'asile d'Anières, la Source)

Le dialogue avec les autorités communales est constructif.

2. LA CONCEPTION GENERALE DU PROJET

2.1. Quelles sont les valeurs que le Centre veut défendre ?

Conformément aux axes de l'action éducative définie dans la Charte Cantonale des Centres de loisirs et comme il est défini dans ses statuts, le Point d'Interrogation, dans un travail d'intégration et de socialisation des jeunes gens, veut défendre les valeurs suivantes :

- le respect : respect envers soi-même, envers les personnes, envers le matériel et les bâtiments, envers l'environnement.
- l'écoute et la communication : nombre de problèmes résultent d'un manque de compréhension de l'Autre ou d'un manque de communication.

- la confiance : chacun est capable de mener à bien une action et met en œuvre tous ses moyens pour ce faire. Donner l'occasion à l'enfant et/ou l'adolescent de se développer vers une vie adulte à son rythme.

- la tolérance et le non jugement : chaque individu a droit à son opinion, du moment qu'il reste respectueux, n'enfreint pas les lois et n'entame pas la liberté d'autrui.

- la solidarité : vivre ensemble implique se soucier de l'Autre, l'aider au besoin à participer à un projet, l'intégrer à la collectivité.

2.2. Quelle est la spécificité du Centre, son identité propre ?

Le travail du Centre dans la lutte contre la marginalisation, essentiellement des adolescents, est primordial.

Il est guidé par la conviction qu'il est un lieu de socialisation qui permet le développement des relations humaines, des échanges culturels, intra et inter générationnels,

Le Point d'Interrogation est un lieu d'accueil à but non lucratif qui s'adresse principalement à des jeunes de la région mais ouvert également aux autres, quel que soit leur origine sociale ou leur niveau socio-économique.

Il propose des activités créatrices, ludiques et didactiques. Les soirées permettent aux adolescents de se retrouver dans un espace tout en étant accompagnés au lieu d'errer dans la rue.

Chacun a besoin de loisirs, de liens sociaux divers pour le développement de son autonomie et de sa citoyenneté.

Le Centre se veut un lieu qui permette :

- la liberté de parole et d'action dans un cadre donné
- la relation avec des adultes hors du cadre scolaire et familial
- une atténuation des différences sociales
- l'expression créatrice et l'expérimentation
- la proximité et le partage entre des tranches d'âges très différentes

2.3. Quelles sont les priorités qui en découlent ?

Le Centre se veut d'abord un pôle d'intérêt pour les enfants et les adolescents, tout en ouvrant l'éventail de ses actions à l'ensemble de la population lors de rencontres ponctuelles.

Le Centre doit être animé par des professionnels possédant une bonne connaissance des besoins des jeunes.

Il participe à :

- l'apprentissage du fonctionnement de la société
- la mise en valeur de la diversité des membres qui la composent
- l'apprentissage des limites de chacun, par rapport à lui-même et par rapport aux autres
- la connaissance de l'environnement (dangers, richesses, diversité) et à la conscience du rôle de chacun sur cet environnement.

Le Centre doit cibler ses activités et heures d'ouverture sur la demande et sur les besoins recensés dans notre diagnostic. Il doit également rester attentif aux modifications, aux évolutions du public avec ses modes et tendances.

Le Centre doit vérifier, évaluer systématiquement ses actions.

2.4. Quels objectifs précis cela implique-t-il ?

- Permettre à des jeunes de se sentir reconnus dans leur processus de vie d'adolescent, avec les difficultés que cela peut engendrer
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et adolescents dans un cadre sécurisant.
- Etablir et cultiver des liens de confiance entre enfants - parents et animateurs (relation triangulaire)
- Favoriser la convivialité
- Favoriser la tolérance et les échanges
- Etre une alternative aux loisirs structurés
- Participer au tissu social de la commune
- Développer le travail de réseau

2.5. Quel est le « groupe porteur » du ou des projets ?

Si les initiateurs en sont le comité et l'équipe du Centre, chaque personne impliquée dans le projet en compose le groupe porteur.

3. ELABORATION CONCRETE DU PROJET

3.1. Comment traduire ces idées en un programme ?

Les domaines d'activités dans lesquels le Centre veut traduire ses objectifs sont :

- pratiquer l'accueil libre

Respecter les envies, les rythmes, les besoins de chacun, respecter le droit à ne rien faire, donner un sens au temps libre, offrir un cadre convivial et accueillant

- organiser des camps, journées aérées, sorties

Permettre l'expression du potentiel physique des enfants et adolescents par des activités à caractère sportif, créer un cadre communautaire où chacun se confronte avec les fonctionnements du groupe

- organiser ou participer à des fêtes, des manifestations au Centre ou sur l'extérieur

Elargir les activités du Centre à d'autres populations, s'insérer dans la vie de la commune, mobiliser les forces associatives.

- proposer des ateliers

Permettre l'expression du potentiel créatif des enfants et adolescents par des activités à caractère artistique, transmettre des techniques, des méthodes de création et d'expression

- proposer des soirées avec les parents

Organiser des séances « d'information ou débat » pour les parents avec des thèmes qui concernent les adolescents (argent de poche, drogue, sida, vacances sans parents, jobs d'été, première génération d'immigrés, etc.)

3.2. Quels sont les moyens nécessaires (ressources humaines, budget, locaux)?

Concernant les ressources humaines, il est nécessaire d'avoir un personnel encadrant (animateurs et moniteurs) en adéquation avec l'activité proposée et ses objectifs, c'est à dire qui tienne compte :

- de la qualité de l'accueil
- de la disponibilité et l'écoute du personnel présent
- des conditions de sécurité dans lesquelles se déroule l'activité
- du nombre de participants

Afin de développer le travail qualitatif et surtout de pouvoir proposer des heures d'ouvertures plus étendues, des heures animateurs et moniteurs seront vraisemblablement nécessaires lors du passage de l'école publique obligatoire (primaire et CO) à l'accueil continu et de la probable ouverture de l'école primaire le mercredi matin. Ces changements importants des horaires scolaires vont certainement entraînés une modification des besoins et des attentes de la part des jeunes, de leurs parents mais également des autorités et des différents partenaires.

Les tâches administratives prennent de plus en plus de place dans l'emploi du temps des animateurs. Le travail avec les enfants et adolescents s'en trouve donc péjoré. Pour compenser cette situation, une des solutions est le recours à des intervenants spécialisés pour encadrer les ateliers.

Le budget doit permettre de maintenir la gratuité d'un maximum d'activités, au plus de pratiquer des tarifs modiques. Il est élaboré en se basant sur les points suivants :

- autofinancement de certaines activités
- activités dont le coût est en partie compensé par d'autres qui génèrent un bénéfice
- apport des subventions communales
- apport des cotisations des membres

Il faut des locaux situés dans une zone correspondant aux déplacements des enfants et surtout des adolescents (proximité des écoles, de lignes TPG). Les locaux doivent répondre aux besoins d'une population jeune, pleine d'énergie, parfois nombreuse et parfois bruyante. Ils doivent correspondre aux critères de convivialité (salles aux volumes modulables en fonction des activités, espaces verts et zones de jeux) et de sécurité (dégagements extérieurs, ouvertures, escaliers adaptés). Leur entretien quotidien ne doit pas être à la charge de l'équipe ni du comité.

Les équipements doivent être fonctionnels et répondre également aux critères de sécurité, d'hygiène et de modernité (éclairage, matériel cuisine et informatique adéquats, places de rangement en suffisance).

Enfin, afin de décharger le comité et l'équipe d'animation de nombreuses tâches administratives récurrentes, le taux de travail du secrétariat et de l'administration devrait passer à terme à un mi-temps (50 %).

3.3. Quels sont les partenaires du projet (comité, équipe, commune, FAS'e, réseau quartier)

Dans un premier temps, l'équipe d'animation et le comité débattront du projet auquel seront ensuite associées la Commune, la FAS'e et la FCLR. Un travail en réseau doit également se poursuivre (TSHM, écoles, CO, CASS, associations de parents, associations communales, agents municipaux, îlotiers, etc.)

3.4. Comment sont impliqués les usagers (information, mobilisation, conditions) ?

L'information des usagers se fait par le biais de publicité orale et écrite (tous ménages, flyers, bouche à oreille, affichage). La fréquence et le support doivent être adaptés selon les activités proposées.

Un programme paraît tous les quatre mois présentant les activités proposées aux enfants et adolescents. Ce programme est envoyé soit par tous ménages, soit par courrier à tous les parents d'enfants ayant récemment participé à des activités du Centre. Outre le programme, des informations ponctuelles sont distribuées directement aux adolescents et autres usagers soit par flyer soit via Facebook.

Des lettres d'informations pourraient être diffusées régulièrement aux membres de l'association avec, ponctuellement, des appels à se mobiliser pour telle ou telle activité ou événement.

Le travail actuel de mobilisation se situe essentiellement au niveau du secteur adolescents dans le cadre d'activités ponctuelles. L'investissement des jeunes dans la construction de certaines animations est une des conditions premières à leur réalisation.

Un gros travail est à faire avec les parents et les habitants de la commune. Il nous faut susciter davantage leur implication lors d'activités ciblées (représentations théâtre, fêtes, conférences, etc.)

Le rayonnement du Centre dépasse largement Collonge-Bellerive mais les liens avec ces communes voisines sont quasiment inexistantes.

En projet : Nourrir la vie associative par un travail de mobilisation avec les membres de l'association.

3.5. Qu'est-ce qui doit être négocié et avec qui (orientations, moyens, échéances) ?

Etant donnée la conjoncture économique actuelle, l'élaboration d'un projet doit tenir compte en premier lieu, outre sa pertinence vis-à-vis de la Charte cantonale et des usagers à qui il s'adresse, de son aspect économique.

Les grandes orientations sont à discuter en Assemblée générale. Le comité et l'équipe d'animation travaillent conjointement pour définir les moyens nécessaires et établir les échéances à respecter (définies selon les calendriers de la FAS'e et de la Mairie). Il s'agit ensuite, pour le comité et les animateurs, de négocier les ressources humaines avec la FAS'e et la Commune. Le coût de fonctionnement des projets et par conséquent les subventions nécessaires se discutent avec la Commune et d'éventuels autres sponsors ou donateurs. Le comité et l'équipe d'animation fonctionnent ensemble pour mener à bien ces projets et tenir les échéances.

3.6. A qui et comment est communiqué le projet (stratégie)

Pour approbation, le projet doit être soumis à l'Assemblée générale. Il doit ensuite être communiqué à la FAS'e et à la FCLR et présenté à la Commune. Une version plus accessible et attractive pourrait être élaborée pour une diffusion élargie aux parents, aux membres de l'association et aux différents partenaires cités plus haut.

4. LA MISE EN OEUVRE

4.1. Le plan de travail : définition précise des tâches, compétences, échéances (quoi /comment / quand / qui ?)

Dans l'implication directe de la mise en œuvre du projet, les tâches sont réparties entre les bénévoles et les professionnels :

-les bénévoles : l'Assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle est l'organe de décision en ce qui concerne, suivant la Charte cantonale, les orientations globales, les lignes d'actions et le projet institutionnel du Centre. Les buts et l'organisation de l'association, de même que les compétences de l'Assemblée générale sont définis dans les statuts.

Le comité du Centre composé de membres bénévoles, est élu par l'Assemblée générale. C'est lui qui, conformément aux décisions de l'Assemblée générale, définit les objectifs et orientations annuelles du Centre. Il est le répondant face aux autorités de l'ensemble des actions et projets de l'association. Il fait le lien avec la Commune (politique et financier) et la FAS'e (ressources humaines). Ponctuellement, il peut faire appel aux parents, enfants, adolescents ou autres bénévoles.

-les professionnels : le Centre demande du personnel d'animation à la FAS'e en fonction des besoins définis et des subventions (FAS'e et Commune). Les animateurs doivent être au bénéfice d'un diplôme de travailleur social. Les moniteurs doivent posséder une formation CEFOC ou s'engager à la suivre dans un délai d'une année après leur engagement.

Actuellement, le Centre dispose d'un temps de travail de 160 % réparti entre deux animateurs, d'un nombre annuel variable d'heures d'encadrement moniteurs et d'un poste à 15 % de secrétaire-comptable. Les animateurs élaborent les actions qui permettront de concrétiser les orientations définies par le comité. Chaque animateur est plus spécifiquement responsable d'un secteur (enfants – adolescents).

Tâches et fonctionnement de l'équipe d'animation :

Animateurs :

- Conception, préparation, suivi et évaluation des activités
- Encadrement des accueils et activités
- Réunions régulières et ponctuelles en colloque ou avec les différents partenaires (comité de gestion, commissions, secrétaire, commune, réseau, ...)
- Elaboration du budget annuel (en octobre)
- Gestion des caisses et vérification mensuelle des écritures avec la comptable
- Elaboration du planning annuel (en octobre) et gestion mensuelle des heures
- Elaboration des programmes d'activités (en mars, août et décembre) et suivi (impression, distribution)
- Gestion des stocks marchandises et fournitures
- Gestion des locaux, aménagement, équipement
- Gestion du matériel, entretien et renouvellement
- Gestion des stagiaires, des bénévoles lors de fêtes et événements, des moniteurs et des intervenants (profils, engagement, salaires, suivi auprès de la FAS'e) et suivi des ateliers
- Elaboration du rapport annuel (en mars)
- Gestion du planning et de la mise à disposition des locaux à la population
- Tâches administratives diverses (tenue fiches horaire, courrier électronique, listings, etc.)
- Gestion des appels téléphoniques
- Evaluation régulière des activités

Moniteurs :

- Encadrement des accueils et activités
- Réunions mensuelles et ponctuelles avec les animateurs
- Implication dans la conception, la préparation, le suivi et l'évaluation des activités
- Gestion des locaux, aménagement, équipement
- Gestion du matériel, entretien et renouvellement
- Tenue de la fiche horaire

Tâches et fonctionnement du personnel administratif (secrétaire comptable) :

- Réunions mensuelles avec les animateurs
- Information régulière du comité sur le suivi du budget.
- Tenue des comptes, saisie des pièces
- Suivi du budget
- Gestion des dépenses administratives (assurances, cotisations, frais divers)
- Suivi des mouvements de caisse
- Bouclage des comptes
- Relève et tri du courrier
- Suivi du courrier administratif
- Gestion des archives
- Préparation et envoi des convocations pour l'AG
- Prise du procès-verbal de l'AG

Tâches et fonctionnement du comité :

- Il est le répondant du Centre devant l'Assemblée générale et le garant face aux autorités et aux utilisateurs.
- Il établit les demandes de subventions à l'intention des partenaires financiers (Commune, FAS'e). Il rend compte des budgets qui lui sont attribués.
- Il représente l'association au sein de la FCLR
- Il élabore et présente à l'Assemblée générale toute proposition relative aux orientations globales, aux lignes d'actions, à l'orientation financière et au projet institutionnel du Centre.
- Il est l'organe de décision en ce qui concerne les projets d'animation, les objectifs, l'organisation générale du Centre et les programmes d'activités ainsi que les budgets nécessaires à leur réalisation.
- Il demande à la FAS'e l'engagement ou le licenciement du personnel d'animation et administratif, conformément à la Convention Collective de Travail (CCT), après consultation de l'équipe d'animation.
- Il engage et licencie les intervenants spécialisés sur proposition des animateurs.
- Il s'assure à ce que l'équipe d'animation ait les moyens de mettre en place les objectifs définis et en vérifie la gestion.
- Il décide des horaires d'ouverture du centre et ratifie la répartition des heures de travail de l'équipe d'animation (basées sur les modalités définies dans la CCT).
- Il se réunit en principe une fois par mois
- Il se dote des organes de travail nécessaires à son fonctionnement (commissions, groupe de travail, etc.)

4.2. Règles de fonctionnement internes et externes

Les animateurs se réunissent une fois par semaine (colloque). Les moniteurs participent au colloque une fois par mois. Ces réunions sont un lieu d'échange, d'entraide, de réflexion, d'évaluation et de décision.

Les nouveaux besoins qui émergent du contact avec les enfants, adolescents ou adultes y sont exposés. Le colloque élabore des projets, des propositions, le budget général et le planning annuel qui seront soumis au comité. Il examine les modalités de mise en œuvre et la faisabilité des options définies par le comité.

Les décisions sont prises de façon consensuelle. Dans tous les cas, les propositions et projets sont présentés au nom du colloque, l'équipe dans sa totalité en est porteuse.

Chaque séance du colloque fait l'objet d'un compte-rendu à disposition du comité.

Les animateurs se répartissent les tâches d'animation et d'administration en tenant compte du pourcentage des postes, des compétences et, si possible, des intérêts de chacun.

Les animateurs proposent au comité les achats importants ou hors budget. Ils se chargent des achats courants ou budgétés.

Le comité se réunit une fois par mois pour :

- Faire état de la situation générale (planning, budget, déroulement des activités)
- Discuter de nouvelles propositions
- Déterminer des priorités
- Préparer les rapports annuels et autres dossiers en cours
- Procéder à l'évaluation des actions menées

Sauf exception, les animateurs assistent à l'AG et aux séances de comité (ensemble ou à tour de rôle selon l'ordre du jour). Ils ont une voix consultative.

Le comité peut constituer des commissions de travail régulières (animation, finances) et ponctuelles (dossiers particuliers). Il en précise le mandat et les compétences.

Chaque séance de comité ou de commission fait l'objet d'un procès-verbal communiqué aux membres du comité, aux animateurs et à la secrétaire qui en archive une copie.

Dans le cadre des relations avec les autorités communales ou autres (FAS'e, FCLR, etc.), le comité est l'interlocuteur privilégié. Toutefois, la présence des animateurs peut-être requise.

Dans tous les cas, l'association ne peut être engagée sans une délégation expresse du comité.

4.3. Décisions et négociations concrètes (« contrats »)

Lors des séances du comité, les décisions sont prises à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du président – de la présidente – est déterminante.

Dans le cadre des orientations et objectifs annuels du Centre définis par le comité, les animateurs décident de l'élaboration concrète et des modalités de fonctionnement des activités. Ils rendent compte régulièrement au comité.

5. L'EVALUATION

5.1. Quels critères et quels indicateurs retenir pour une évaluation du projet ?

Deux types de critères sont retenus: des critères quantitatifs et qualitatifs.

5.1.1. Critères quantitatifs:

a) Finances:

Lors de l'élaboration du budget général, chaque projet d'activité fait l'objet d'un budget propre basé sur les prévisions de recettes (inscriptions payantes, billets d'entrée, subventions spécifiques, ...) et de dépenses (matériel, transports, intervenants, repas, hébergement, etc.)

b) Participation:

Chaque activité est élaborée avec des objectifs de participation du public qui peuvent être très précis (places dans un bus, capacités d'accueil au regard de l'encadrement possible,) ou plus larges (avec un minimum de référence pour la viabilité de l'activité).

c) Ressources humaines:

Les heures animateurs et moniteurs budgétées sur l'activité (y compris en amont et en aval de l'activité elle-même) seront comparées, lors de l'évaluation, aux heures réellement utilisées.

Ces indicateurs serviront de critères de faisabilité ou de réajustement sans toutefois être prépondérants.

5.1.2. Critères qualitatifs:

Les activités sont élaborées sur la base d'objectifs « secondaires » articulés autour d'un objectif principal s'inscrivant dans les buts annuels définis en collaboration avec le comité comme nous l'avons présenté plus haut.

Lors du bilan, l'évaluation de ces objectifs se base sur les moyens mis en œuvre qui peuvent faire apparaître des éléments d'évaluation complémentaire (fidélisation des participants, atteinte des objectifs par un chemin différent, d'autres ressources ou valeurs, ...). Ce travail fait intervenir une part de subjectivité.

En début d'année, chaque activité fait l'objet de fiches d'évaluation préparées par les animateurs et regroupant tous ces indicateurs (quantitatifs d'une part et qualitatifs d'autre part). Lors du bilan, ces fiches sont complétées, également par les animateurs, et servent d'outil de travail lors de la transmission des résultats au comité. De plus, ces fiches donnent une bonne visibilité des actions menées et facilitent leur analyse ouvrant sur des constats d'adéquation ou d'ajustements nécessaires, voire pour des remises en question des orientations plus générales.

5.2. Qui participe à l'évaluation ?

Les animateurs sont les principaux initiateurs de l'évaluation. Les évaluations peuvent prendre deux aspects. Soit elles se font de manière informelle (conversations, échanges spontanés), soit formellement (colloques, réunions). Les évaluations informelles se font avec l'intervention des participants, des parents et autres visiteurs ou interlocuteurs. Des évaluations à caractère plus « officiel » sont faites par les animateurs avec les moniteurs, le comité, la secrétaire et les intervenants. De manière indirecte, la Commune, la FAS'e et la FCLR sont impliquées dans l'évaluation du projet.

5.3. A quel rythme a-t-elle lieu ?

Tout au long de l'année, les animateurs évaluent les actions du Centre.

Les évaluations formelles se font à la fin de chaque activité ponctuelle et en fin de période (Pâques, juin, décembre) pour les activités annuelles.

Les fiches d'évaluation présentées plus haut sont alors complétées en colloque et discutées avec le comité.

L'évaluation générale est présentée au comité en fin d'année en vue de l'élaboration du programme, des plannings et du budget de l'année à venir. Elle sert également de base à la rédaction du rapport annuel d'activités présenté à l'Assemblée générale.

Des bilans intermédiaires sont faits régulièrement en colloque. En fonction des besoins, ces bilans sont transmis au comité.